

**MASTÈRE SPÉCIALISÉ®
GÉNIE CIVIL DES GRANDS OUVRAGES POUR L'ÉNERGIE**

L'inscription se fait directement et uniquement en ligne sur le site :

<https://www.ecoledesponts.fr/mastere-specialise-gcgoe-genie-civil-grands-ouvrages-energie>

→ Onglet admission

Les candidatures seront ouvertes à partir du **05 décembre 2022** et closes à la dernière session d'admission

L'ensemble des pièces constitutives de votre dossier sera à joindre au format électronique.
Pour faciliter votre inscription, nous vous invitons à préparer les pièces ci-dessous avant de soumettre votre dossier en ligne.

Documents à soumettre impérativement via le formulaire en ligne

- Un curriculum vitae ;
- Une lettre de motivation, présentant aussi votre projet professionnel ;
- Les relevés des notes des 5 dernières années d'études ;
- Le classement de sortie des 3 dernières années (indiquant également le nombre total d'étudiant de la promotion), et/ou le positionnement (1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} ou 4^{ème} quart) dans la promotion (ainsi que le nombre d'étudiants dans la promotion)
- Une copie certifiée conforme des diplômes exigés (traductions françaises certifiées conformes pour les diplômes étrangers). Pour les diplômes en cours indiquer la date d'obtention prévue ;
- Une lettre d'appréciation pouvant émaner :
 - du directeur ou directeur d'étude ou d'un professeur de l'établissement où vous avez fait vos études supérieures (professeur enseignant une discipline en lien avec les enseignement du Mastère Spécialisé GCGOE) ;
 - du ou des responsables des entreprises où vous avez éventuellement acquis des expériences professionnelles ;
 - de l'employeur pour les candidats dont l'entreprise prend en charge le coût de la formation.
- Une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport valide ;
- Une photo d'identité récente.

Si vous souhaitez demander une bourse :

- Lettre à l'attention des Partenaires Fondateurs pour la demande d'une bourse

Conditions d'admission

Profils recevables :

- Diplôme d'ingénieur ou Master M2 en génie civil
- Diplômes étrangers équivalents (du niveau Bac+5) en génie civil
- Diplôme de niveau Bac+4 en génie civil (par exemple, Bachelor) avec 3 années d'expérience professionnelle

Les étudiants actuellement en cours d'obtention du diplôme requis peuvent déposer un dossier de candidature.

Prérequis :

Formation scientifique de base incluant une approche de la géotechnique, des bases en Génie-Civil, en mécanique des milieux continus et en mécanique des structures (statique et dynamique). Des connaissances en hydraulique et en calculs éléments finis sont recommandées. VOIR SITE INTERNET

Langues

Le niveau de français attendu correspond au **niveau C2** du Cadre européen commun de référence pour les langues. Se référer au référentiel au lien suivant :

<http://www.enpc.fr/sites/enpc.fr/files/ckfinder/ckfinder/images/DE/Masters-eres/referentiel-langues.jpg>

Candidats étrangers

En cas d'admission afin de disposer du temps nécessaire pour vos démarches visant à l'obtention d'un visa, il vous est conseillé de déposer votre dossier de candidature au plus tôt.

La procédure « Etudes en France » est obligatoire pour les ressortissants étrangers de 41 pays (hors EU). Pour plus d'information, consultez :

<http://www.enpc.fr/resident-dun-pays-relevant-de-la-procedure-etudes-en-france>

Procédure de sélection des candidats

1. La sélection des candidats est effectuée sur dossier.
2. Les candidats retenus seront convoqués à un jury d'entretien selon le calendrier ci-dessous.
3. La liste des candidats admis à suivre la formation est validée lors d'un jury d'admission.

Il y a **trois sessions du jury d'admission**.

Les candidats admissibles seront convoqués à un entretien téléphonique selon le calendrier ci-dessous.

Session 1

Date limite de dépôt de dossier : 15 janvier 2023

Entretiens : 27 janvier 2023

Jury d'admission : 31 janvier 2023

Session 2

Date limite de dépôt de dossier : 19 février 2023

Entretiens : 10 mars 2023

Jury d'admission : 14 mars 2023

Session 3

Date limite de dépôt de dossier : 26 mars 2023

Entretiens : 7 avril 2023

Jury d'admission : 12 avril 2023

Confirmation d'admission

Afin de confirmer leur admission à l'École des Ponts ParisTech, les candidats admis devront respecter les étapes suivantes :

En cas de financement personnel :

- **Renvoyer sous 14 jours**, le contrat de formation professionnelle, avec le justificatif de paiement de l'acompte de 20% des frais de formation.

En cas de financement entreprise :

- **Renvoyer sous 14 jours**, la convention de formation professionnelle ou transmettre une lettre d'engagement d'une entreprise finançant la formation.

Le non-respect de ces échéances entraîne la perte du bénéfice de la sélection, au profit d'un autre candidat placé sur liste d'attente.

Frais de formation

Coût de la formation 2023/2024 du mastère spécialisé GCGOE : **15 000 € (tarif individuel) 16 000€ (tarif entreprise)**

Nous vous conseillons de prévoir un budget global pour votre projet de formation ;

Budget moyen : 1 080€/mois, hors frais de formation ([source UNEF, août 2022](#)).

(hors période de thèse qui est rémunérée)

A noter :

Le diplôme de Mastère Spécialisé® n'est pas un diplôme d'État mais un diplôme d'Etablissement labellisé par la Conférence des Grandes Ecoles.

La formation n'est pas inscrite au RNCP. Elle est référencée Datadock.

La formation ne peut pas se faire par apprentissage.

Attention ! Tout dossier incomplet sera refusé.